



Chères Adhérentes, Chers Adhérents,

L'ensemble des élus de l'AAC-CEA Saclay a tenu à vous soumettre ce point quant à la situation de notre association.

Nous rappelons qu'aujourd'hui bon nombre d'associations se retrouvent devant les tribunaux pour non-respect des nouvelles législations ; entraînant une cessation des activités et des condamnations. Il s'agit de conséquences graves pour les personnes impliquées ainsi que pour les activités des adhérents. L'AAC-CEA Saclay ne fait pas exception et elle se doit de respecter les lois qui l'obligent.

Depuis deux ans, le bureau et le Conseil de Gestion ont entrepris beaucoup de chantiers pour mener à bien cette tâche : modernisation de l'outil informatique, accessibilité des documents à tous les responsables de section, comptabilité informatisée et mise en application des règles comptables imposées aux associations, remise en conformité des statuts et du règlement intérieur, des conventions avec nos partenaires, avec l'ALAS, des conventions avec les entreprises extérieures, des contrats des prestataires et des contrats de travail des salariés, création de nouvelles sections, etc... la liste est longue.

D'autres chantiers sont encore à mener, notamment la sortie des activités « commerciales » qui doivent être reprises par l'ALAS et une gestion financière plus rigoureuse au niveau de chaque Section (chaque adhérent de l'AAC doit comprendre que sa section ne peut plus fonctionner sans un nouveau formalisme qui n'est qu'un changement d'habitudes et qui, autant que cela soit possible, est organisée afin de simplifier la vie de tous).

Les aléas de la vie associative ont fait que des frictions ont eu lieu pour diverses raisons : les changements d'habitudes ne sont pas forcément « simples » à accepter lorsque l'on a fonctionné autrement pendant longtemps. Le manque de temps (nous travaillons tous) rend également la communication difficile et favorise des erreurs d'interprétation. Nous tenons donc à rappeler que nous sommes tous bénévoles, et que nous sommes tous ici pour faire fonctionner l'association dans l'intérêt de la collectivité avec pour objectif principal de partager dans la convivialité nos passions et nos connaissances artistiques et culturelles. Autrement dit en quelques mots « créer du lien social ». Une association ne peut en aucun cas n'être réduite qu'à un guichet permettant d'obtenir de l'argent ceci est du ressort du comité d'entreprise, fonction assurée par l'ALAS.

Lors des dernières élections AGO et AGE les membres élus au Conseil de Gestion ont rendu caduque les élections lors de leur première assemblée. Cette situation nous oblige donc à procéder à une nouvelle Assemblée Générale Ordinaire qui va nous permettre d'élire un nouveau conseil de gestion. Une fois cette étape franchie et le nouveau Bureau désigné par le Conseil de Gestion fraîchement élu, nous ferons appel à un avocat afin qu'il rédige, conformément à la loi, nos nouveaux Statuts ainsi que le Règlement Intérieur. Dès finalisation de ces documents, nous convoquerons une Assemblée Générale Extraordinaire afin de soumettre à vos votes, ces nouveaux textes.

Afin de sortir l'association cette difficulté, que nous espérons passagère, vous trouverez ci-joint la liste des bénévoles qui ont acceptés de s'inscrire dans cette démarche et de présenter leur candidature au Conseil de Gestion.

Nous vous remercions par avance de voter nombreux afin si possible d'atteindre le quorum dès le premier tour et ainsi d'éviter une seconde convocation 15 jours après !

À défaut d'assister à cette assemblée le **mardi 24 juin** dans les **salles 10 & 11** du **bâtiment 471 à 12h45**, vous pouvez voter par correspondance, par retour de courrier si possible ; Les votes devant impérativement nous parvenir avant le 24 juin.

Procédure de vote par correspondance :

Il vous suffit de remplir le bulletin de vote ci-joint et de le glisser dans une enveloppe blanche de format 114 x 162 mm (C6) fermée, ne comportant aucune mention ni aucun signe distinctif. Vous ferez acheminer ensuite cette enveloppe par le moyen qui vous convient (courrier interne par exemple) à :

***M. le président du bureau de vote
AAC-CEA Saclay
Bâtiment 471 – PC 58
91191 Gif-sur-Yvette cedex***

Vous n'oubliez pas non plus de vous identifier comme expéditeur (Nom, prénom, n° de badge CEA, signature).

Nous comptons sur vous.

Le bureau de l'AAC-CEA Saclay